

Augmentation du coût de la vie – 1^{er} janvier 2020

Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick

Détermination de l'augmentation annuelle du coût de la vie en vertu du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB)

- Le RPENB accorde *un rajustement au coût de la vie* (RCV, aussi connu sous le nom 'indexation') annuellement (le 1^{er} janvier) s'il y a un surplus suffisamment important, jusqu'à un maximum de l'indice des prix à la consommation (IPC) de 4,75 % comme suit :
 - Pour les participants actifs, les prestations de pension accumulées jusqu'au 31 décembre 2018 (y compris les prestations d'avant conversion acquises jusqu'au 1^{er} juillet 2014) seront ajustées sur la base de 100 % de l'augmentation de l'IPC.
 - Pour les participants retraités, les participants ayant des prestations différées et les conjoints survivants ou enfants à charge qui reçoivent des prestations de pension du RPENB, les prestations de pension seront ajustées sur la base de 75 % de l'augmentation de l'IPC.
 - Pour les participants retraités ou les participants ayant des prestations différées du RPENB qui ont cessé de travailler en 2019, un taux combiné (comme indiqué dans l'exemple ci-dessous) est calculé en fonction du nombre de mois pendant lesquels le participant était actif et du nombre de mois où le participant était à la retraite.

Exemple de taux combiné :

Cessation d'emploi le 31 août 2019 :

- (100 % x 2,12 %) x 8/12 = 1,41 %
- (75 % x 2,12 %) x 4/12 = 0,53 %
- Indexation totale appliquée aux prestations acquises au 31 décembre 2018 = **1,94 %**

Augmentation du coût de la vie au 1^{er} janvier 2020 : Le calcul

Le rajustement au coût de la vie du 1^{er} janvier 2020 a été calculé en comparant la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC)* pour la période de juillet 2018 à juin 2019 avec l'IPC moyen pour la période de juillet 2017 à juin 2018 comme suit :

Mois Année	juil. 2018	août 2018	sept. 2018	oct. 2018	nov. 2018	déc. 2018	janv. 2019	févr. 2019	mars 2019	avril 2019	mai 2019	juin 2019	moy.
IPC	134,3	134,2	133,7	134,1	133,5	133,4	133,6	134,5	135,4	136,0	136,6	136,3	134,63

Mois Année	juil. 2017	août 2017	sept. 2017	oct. 2017	nov. 2017	déc. 2017	janv. 2018	févr. 2018	mars 2018	avril 2018	mai 2018	juin 2018	moy.
IPC	130,4	130,5	130,8	130,9	131,3	130,8	131,7	132,5	132,9	133,3	133,4	133,6	131,84

Voici comment l'augmentation est calculée : $(134,63 - 131,84) / 131,84 = 2,12 \%$

*Les chiffres de l'IPC proviennent de la Banque du Canada. On peut les retrouver au www.banqueducanada.ca/taux/indices-des-prix/ipc/.